

	Animal en fuite
CHU-ANI-09	Version 3 Procédure disponible depuis : 3 janvier 2018 Dernière révision: 2 janvier 2023

But

- Décrire la procédure à appliquer lorsqu'un animal est en fuite à l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- Un animal trouvé hors d'une salle d'hébergement ne doit pas être retourné dans une salle d'animaux.
- Toutes les personnes concernées sont informées afin de trouver la cause possible de la fuite et afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.
- Un animal ayant touché le sol doit être considéré contaminé et possède un niveau de risque de contamination plus élevé. Une raison valable devra être apportée pour ne pas l'euthanasier.
- Dans tous les cas, l'assistant-chef du site est avisé du problème.
- Le chercheur sera avisé et, de concert avec ce dernier, une décision sera prise afin de déterminer le sort de l'animal retrouvé.
- Aucun animal en fuite ne peut être utilisé pour des accouplements à moins d'avis contraire de la vétérinaire.
- Pour tout animal comportant un risque infectieux, la chef de service doit être avisée car un signalement devra être fait auprès des agents de biosécurité de l'Université Laval.
- Pour un animal en fuite en NC3, se référer à la POA-06 Réception et soins des animaux en NC3.

Matériel

- Affiche "Attention animal en fuite"
- Piège à rongeurs vivants

Définitions

- **NC2** : Niveau de confinement 2
- **NC3** : Niveau de confinement 3

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- CQ-01 (UL) : Mesures à prendre : animalerie de rongeurs exempte de pathogènes spécifiques – colonies de reproduction
- CQ-05 (UL) : Programme de contrôle de la vermine
- POA-06 : Réception et soins des animaux en NC3

Procédure

I. Animal manquant

1. S'assurer que toutes les portes sont fermées (vérifier les seuils tombants des portes).
2. Vérifier si l'animal manquant n'a pas été placé par erreur dans une autre cage.
3. Vérifier que l'animal ne soit pas sur le plancher, dans un drain, sur les supports de cages ou sur les pannes des supports
4. Si l'animal n'est pas retrouvé, mettre un piège permettant de le capturer vivant et placer une affiche indiquant « Attention animal en fuite » sur la porte de la salle d'hébergement. Aviser l'assistant-chef du site.
5. Si l'animal est retrouvé vivant, un examen détaillé est fait par un TSA. L'animal est isolé et la cage est placée à côté de celle des sentinelles (dernière rangée du bas). Une étiquette distinctive est appliquée sur l'identification de cage. Lors des changements de cage, cette cage doit être manipulée en dernier (juste après les sentinelles, s'il y a lieu) de façon à minimiser le risque de contamination. **Cette cage ne doit, en aucun cas, être utilisée pour contaminer les sentinelles.**
6. Si l'animal n'est pas retrouvé, un piège à rongeurs vivant sera placé dans le local. De plus, des croquettes de nourriture seront mises à l'intérieur. Tant qu'il est en utilisation, ce piège doit être vérifié quotidiennement (minimum).

II. Animal ayant touché le sol d'une salle d'hébergement

1. Rattraper l'animal le plus rapidement possible.
2. S'assurer que toutes les portes sont fermées (vérifier les seuils tombants des portes).
3. Si l'animal n'est pas retrouvé se référer à la section 1, soit « Animal manquant ».
4. L'identification de l'animal est vérifiée et un examen détaillé est fait par un TSA.
5. Si l'animal hébergeait seul et que sa cage peut être identifiée, l'animal en fuite est remis dans sa cage initiale. Cette dernière sera placée à côté de celle des sentinelles (dernière rangée du bas). Une étiquette distinctive sera appliquée sur l'identification de cage.
6. Si l'animal hébergeait en groupe, il sera isolé dans une nouvelle cage qu'on placera

à côté de celle des sentinelles (dernière rangée du bas). Une étiquette distinctive sera appliquée sur l'identification de cage.

7. Lors des changements de cage, cette cage sera manipulée en dernier (juste avant les sentinelles) de façon à minimiser le risque de contamination. **Cette cage ne doit, en aucun cas, être utilisée pour contaminer les sentinelles.**

III. Animal ayant touché le sol hors de la salle d'hébergement

1. Rattraper l'animal le plus rapidement possible.
2. S'assurer que toutes les portes sont fermées.
3. Si l'animal n'est pas retrouvé se référer à la section 1, soit « Animal manquant ».
4. L'animal est placé dans une cage propre avec de l'eau et de la nourriture dans la salle de nécropsie.
5. Une vérification est faite afin de déterminer à quel protocole l'animal peut correspondre.
6. Le chercheur est avisé de l'euthanasie éventuelle de son animal à moins d'avis contraire de la vétérinaire.

IV. Animal présentant un risque infectieux et/ou chimique

A- Animal manquant infectieux et/ou comportant un risque chimique

1. S'assurer de porter l'équipement de protection individuelle requise selon le pathogène.
2. S'assurer que toutes les portes sont fermées (vérifier les seuils tombants des portes).
3. Vérifier si l'animal manquant n'a pas été placé par erreur dans une autre cage.
4. Vérifier que l'animal n'est pas sur le plancher, sur les supports de cages ou sur les pannes des supports.
5. Si l'animal n'est pas retrouvé, mettre un piège permettant de le capturer vivant et placer une affiche indiquant « Attention animal en fuite » sur la porte de la salle d'hébergement. Aviser l'assistant-chef du site.
6. Si l'animal est retrouvé vivant, un examen détaillé est fait par un TSA. L'animal est isolé. Une étiquette distinctive est appliquée sur l'identification de cage.
7. Décontaminer le sol et toutes les surfaces ayant été en contact possible avec l'animal infecté.

B- Animal infectieux ou comportant un risque chimique ayant touché le sol d'une salle d'hébergement

1. S'assurer de porter l'équipement de protection personnelle requise selon le pathogène.
2. Rattraper l'animal le plus rapidement possible.
3. S'assurer que toutes les portes sont fermées (vérifier les seuils tombants des portes).
4. Si l'animal n'est pas retrouvé se référer à la section IV-A, soit « Animal manquant infectieux ».
5. L'identification de l'animal est vérifiée et un examen détaillé est fait par un TSA.
6. Si l'animal hébergeait seul et que sa cage peut être identifiée, l'animal en fuite est remis dans sa cage initiale. Une étiquette distinctive est appliquée sur l'identification de cage.
7. Si l'animal hébergeait en groupe, il est isolé dans une nouvelle cage. Une étiquette distinctive est appliquée sur l'identification de cage.
8. Décontaminer le sol et toutes les surfaces ayant été en contact possible avec l'animal infecté.

C- Animal infectieux et/ou comportant un risque chimique ayant touché le sol hors de la salle d'hébergement

1. S'assurer de porter l'équipement de protection personnelle requise selon le pathogène.
2. Rattraper l'animal le plus rapidement possible.
3. S'assurer que toutes les portes sont fermées.
9. Si l'animal n'est pas retrouvé se référer à la section IV-A, soit « Animal manquant infectieux ».
4. L'animal est placé dans une cage propre avec de l'eau et de la nourriture dans une salle d'hébergement NC2. Une étiquette distinctive est appliquée sur l'identification de cage.
5. Une vérification est faite afin de déterminer à quel protocole l'animal peut correspondre.
6. Le chercheur est avisé de l'euthanasie éventuelle de son animal à moins d'avis contraire de la vétérinaire.
7. Décontaminer le sol et toutes les surfaces ayant été en contact possible avec l'animal infecté.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 23 septembre 2019	• Ajout des PNF CQ-1 et CQ-5(UL) • Ajout de l'utilisation d'un piège à rongeurs vivant
Version 3 2 janvier 2023	• Modifications: ▪ Changements légers dans le texte ▪ Ajout du signalement aux agents de biosécurité ▪ Ajout de la référence POA-06